

**ASSEMBLEE NATIONALE**28 novembre 2005

---

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 164

présenté par  
MM. Chanteguet, Brottes, Mmes Gaillard, Robin-Rodrigo,  
Taubira, Andrieux, MM. Giraud, Christian Paul  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 6***(Art. L. 331-9 du code de l'environnement)*

Dans le deuxième alinéa de cet article, après les mots :

« mission statutaires, »

insérer les mots :

« notamment en matière d'accueil et d'information du public, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à consacrer un rôle important que jouent les parcs nationaux pour l'éducation à l'environnement : l'accueil du public à des fins éducatives et touristiques.